



30, rue Edmond ROSTAND
69800 SAINT PRIEST
Tél : 04 78 21 29 71
E-mail : cer.villeurbannais@orange.fr
www.cer-villeurbannais.com

5, av Commandant LHERMINIER
69100 VILLEURBANNE
Tél : 04 78 84 00 89
E-mail : cer-villeurbannais@orange.fr
www.cer-villeurbannais.com

CONVENTION DE FORMATION PERMIS DE CONDUIRE

I - OBJET: CONVENTION ENTRE LES PARTIES

Auto-école **C.E.F.R. VILLEURBANNAIS**

30, rue Edmond ROSTAND

69800 SAINT-PRIEST

Tél : 04.78.21.29.71

représentée par Monsieur
P. FLOURY

et

Ville de Corbas

Place Charles Jocteur

69960 CORBAS

Tel : 04 72 90 03 03

représentée par Madame
S. HEZARD

Numéro de formation continue: 84691518669

En application de l'article 4 de la loi n° 71575 du 16 juillet 1971 sur la formation continue, il est convenu ce qui suit :

II - MISSION :

Assurer la formation d'un salarié : **Monsieur CHARCOSSET Pascal**

pour la catégorie de véhicule : **"BE"**

Pour la période suivante : **4-5-11-12-19 décembre 2018 de 10 h à 12 h (formation code)**
: 17-23 janvier 2019 de 8h à 12h (formation pratique)

III - TYPE DE FORMATION CHOISIE :

Forfait formation comprenant :

- frais de dossier,
- fournitures pédagogiques,
- préparation à l'examen théorique général **jusqu'à réussite**,
- **1 prépacode**,
- **8 heures** de pratique individuelle ,
- **1 accompagnement** pratique à l'examen.

Chaque examen est assujéti à un timbre fiscal de 30 €uros

IV - TARIF :

Coût unitaire de la formation BE :

780,00 € nets de taxe

MONTANT TOTAL DE LA FORMATION : 780,00 nets de taxe

Tout cours pratique pris au-delà des 8 heures prévues dans le contrat sera facturé : 75,00 €uros
En cas d'échec à l'examen pratique, l'accompagnement suivant sera facturé: 100,00 €uros

VI-REGLEMENT :

La réservation de la place dans le planning de formation ne sera effective qu'après réception de la présente convention signée par vos soins et accompagnée d'un règlement du tiers du montant soit 260,00 € en acompte de la formation.

L'entreprise s'engage à régler le solde de la formation **avant le premier passage d'examen pratique, à réception de la facture.**

Dans le cas où les frais de formation sont réglés par un organisme de formation continue, le chèque de réservation vous sera restitué dès réception du règlement de l'organisme dont les coordonnées seront portées dans les rubriques suivantes:

Nom de l'organisme :
Adresse :

Personne à contacter :
Tél. :

Fait en 2 exemplaires : *1 pour l'entreprise
*1 pour l'auto-école (à nous retourner signé)

Date : Saint-Priest le

L'auto-école
(cachet + signature)

l'entreprise
(cachet + signature)

CEFR VILLEURBANNAIS
30, rue Edmond Rostand
69800 St Priest
Tél : 04 78 20 30 73
Siret : 829 25 408